

## **SEANCE DU 03 MAI 2010**

L'an deux mille dix, le trois mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Roscanvel légalement convoqué le vingt six avril deux mille dix par Monsieur Patrick le Guillou, Maire, conformément aux articles L 211.9 et L 210.10 du code des collectivités territoriales, s'est réuni sous sa présidence.

### **ETAIENT PRESENTS :**

Messieurs Le Guillou Patrick, Stéphan Jacques, Copin Bernard, Lechelle Bruno, Guillière Jacques, Mesdames Salaün-Le Pensec Brigitte, Herrou-Rensonnet Carine, Kérinec-Madec Marie-Paule, Bourlès-Frapart Annie, Ménez-Terrien Christelle.

### **ABSENTS, EXCUSES ET REPRESENTES :**

Monsieur Bouisseau Gérard

### **ABSENT, NON EXCUSE ET NON REPRESENTE :**

Messieurs Le Goff Joël et Parent Dominique

### **SECRETAIRE DE SEANCE :**

Madame Salaün Brigitte

## Délibération

**Objet** : création d'un deuxième emploi d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de créer un deuxième emploi d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe catégorie C de la fonction publique territoriale, à raison de 35 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2010.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu la loi n° 84.53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Décide de créer le poste ci-dessus mentionné, sans offre d'emploi et de modifier comme suit le tableau de service social de la commune de Roscanvel :

emploi	Grades associés	catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	c	1	0	35 heures
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	c	1	2	35 heures

Le Maire,  
P. Le Guillou

## Délibération

**Objet :** tarifs camping municipal 2010

Le Maire fait part aux membres du conseil municipal que par délibération en date du 23 novembre 2009, les tarifs 2010 de location des mobil homes du camping municipal avaient été approuvés.

N'étaient mentionnés que des tarifs de location à la semaine, à la quinzaine et au mois.

Dernièrement, des personnes ont contacté le secrétariat de la Mairie pour des réservations de mobil homes pour une durée de 3 semaines. Or, ce tarif ne figure pas dans ladite délibération.

Aussi, le Maire propose d'effectuer un complément de tarifs pour une location pour 3 semaines.

### Location mobil homes

Périodes	Tarifs 2009			Tarifs 2010			trois semaines
	semaine	quinzaine	mois	semaine	quinzaine	mois	
Mobil home 7 et 8 chalet n°3							
Basse saison	190 /260	150/180	260/290	100/150	150/180	260/290	200/250
Juin – septembre	220/290			220/290	350/460	530/700	450/550
Juillet – août	395/465			320/420	520/670	750/1000	650/800

### Camp Marabout :

Quant au camp marabout, après discussion avec divers organismes, il s'avère que le tarif ne convient pas.

Le Maire propose donc de le revoir et fait la proposition suivante :

**Tarif à la nuitée,** à savoir :

- 4,00 € par personne par jour

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal a adopté les propositions du Maire.

Le Maire,  
P. Le Guillou

## Délibération

**Objet** : subventions 2010

Le Maire fait savoir qu'il est nécessaire d'attribuer les subventions 2010 aux différents organismes et associations.

Il propose le tableau joint en annexe sur lequel est mentionné le vote.

Le montant total des subventions attribuées s'élève à : **18 121.18 €**

Il est à noter que la demande de subvention exceptionnelle pour la société de chasse sera représentée lors d'un prochain conseil municipal. En effet, l'octroi de cette subvention ne pourra intervenir que sous réserve de la signature d'une convention.

Le Maire,

P. Le Guillou

Associations	Attributions 2009	Demandes 2010		Attributions 2010			
		Subventions fonctionnement	Subventions exceptionnelles	Subventions fonctionnement	Vote	Subventions exceptionnelles	Vote
<b>DE ROSCANVEL</b>							
Amicale Laïque	400,00			0,00	unanimité	0,00	unanimité
Club Rencontres	400,00	400,00		400,00	unanimité	0,00	unanimité
Centre Nautique	950,00	400,00	1 558,00	400,00	unanimité	1 558,00	unanimité
			970,15			970,15	
			640,16			640,16	
Ouvertures	400,00	400,00	1 500,00	400,00	unanimité	1 500,00	unanimité
APPR	400,00	400,00	300,00	400,00	unanimité	0,00	unanimité
Officiers mariniers en retraite	60,00	60,00		60,00	unanimité	0,00	unanimité
Société de Chasse	400,00	400,00	1 395,00	400,00	9 oui et 2 non	1 395,00	5 oui et 6 non
Bibliothèque	1 045,00	2 090,00		2 090,00	unanimité	0,00	unanimité
Roscanvel Tarot	150,00	400,00	466,00	400,00	unanimité	140,00	unanimité
			400,00				
APE	400,00			0,00	unanimité	0,00	unanimité
Atlantis Bretagne Plongée	0,00	0,00		0,00	unanimité	0,00	unanimité
Roscanvol	0,00			0,00	unanimité	0,00	unanimité
FNACA	0,00	50,00		0,00	unanimité	0,00	unanimité
Botany Club	0,00			0,00	unanimité	0,00	unanimité
Caroline Handicap Assistance	0,00			0,00	unanimité	0,00	unanimité

EPAL pour voyage école de Roscanvel (pour mémoire)	0,00	1 200,00		1 200,00	unanimité	0,00	unanimité
Kan Ha Biskoul	0,00			0,00	unanimité	0,00	unanimité
<b>AUTRES</b>							
Collège Alain	228,00	264,00		264,00	unanimité	0,00	unanimité
Collège Sainte Jeanne d'Arc	168,00	132,00		132,00	10 oui et un non	0,00	unanimité
FNACA Crozon	45,00	50,00		50,00	unanimité	0,00	unanimité
SNSM	200,00	300,00		300,00	unanimité	0,00	unanimité
Renshingan judo club	110,00			0,00	unanimité	0,00	unanimité
Vélo sport presqu'île de Crozon	50,00			50,00	unanimité	0,00	unanimité
Jour de fêtes	400,00			400,00	unanimité	0,00	unanimité
Course en cours	0,00	150,00		150,00	unanimité	0,00	unanimité
AFOBAT 29	0,00			0,00	unanimité	0,00	unanimité
Pact Finistère	0,00	113,78		0,00	10 oui et un non	0,00	unanimité
<b>Associations</b>	<b>Attributions 2009</b>	<b>Demandes 2010</b>		<b>Attributions 2010</b>			
		<b>Subventions fonctionnement</b>	<b>Subventions exceptionnelles</b>	<b>Subventions fonctionnement</b>	<b>Vote</b>	<b>Subventions exceptionnelles</b>	<b>Vote</b>
<b>SOCIALES</b>							
Secours populaire	300,00			400,00	unanimité	0	unanimité
Secours catholique	300,00			400,00	unanimité	0,00	unanimité
Restos du cœur	300,00			400,00	unanimité	0,00	unanimité
Téléthon	200,00			200,00	unanimité	0,00	unanimité
Donneurs de sang	80,00			80,00	unanimité	0,00	unanimité
FNATH accidentés du travail	80,00			80,00	unanimité	0,00	unanimité
Presqu'île lien cancer	80,00			100,00	unanimité	0,00	unanimité
ADAPEI	80,00			80,00	unanimité	0,00	unanimité
CLIC	371,36	486,92		486,92	unanimité	0,00	unanimité
Régularisation CLIC 2009		378,79		378,79	unanimité	0,00	unanimité
ULAMIR (rapam)	571,20	882,50		882,50	unanimité	0,00	unanimité
ULAMIR (poste de coordinateur)	1 233,07	1 905,09		1 905,09	unanimité	0,00	unanimité
Multi accueil les poussins	1 702,49	1 503,57		1 503,57	unanimité	0,00	unanimité
France Alzheimer	80,00			80,00	unanimité	0,00	unanimité
Banque alimentaire	0,00	128,00		0,00	unanimité	0,00	unanimité
CDIF (femmes battues)	100,00	300,00		80,00	unanimité	0,00	unanimité
IDEE	0,00	50,00		80,00	9 oui et 2 non	0,00	unanimité
Steredenn	100,00			80,00	unanimité	0,00	unanimité
<b>TOTAL</b>	<b>11 384,12</b>	<b>12 444,65</b>	<b>7 229,31</b>	<b>14 312,87</b>		<b>4 808,31</b>	

## DELIBERATION

**Objet** : encarts publicitaires.

Le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il devient urgent de procéder à l'impression de cartes touristiques de la commune.

Afin de réduire le coût de l'impression et d'en faire un nombre plus important, le Maire souhaiterait que des artisans et commerçants puissent y insérer un encart publicitaire.

Il propose le tarif suivant :

- |                |               |
|----------------|---------------|
| ➤ petit encart | 100,00 € H.T. |
| ➤ moyen encart | 150,00 € H.T. |
| ➤ grand encart | 300,00 € H.T. |

Ces recettes seront intégrées au budget communal au compte 70688 – autres prestations de service.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal a adopté les propositions du Maire.

Le Maire,  
P. Le Guillou

## DELIBERATION

**Objet** : attribution du marché pour le réseau d'assainissement.

Le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'à l'issue de la consultation des entreprises, six offres ont été remises à la commune :

- Proposition SPAC
- Proposition CISE TP OUEST
- Proposition TRAOUEN
- Proposition ETPA
- Proposition LIZIARD
- Proposition SARC

A l'issue de la négociation et compte tenu des critères de choix énoncés dans le règlement de la consultation, le Maire décide de retenir l'offre de la société SPAC comme l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de **457 762.65 € H.T.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à signer le marché avec la société SPAC
- Autorise le Maire à engager la réalisation de ces travaux sous réserve de l'obtention des subventions et financements

Le Maire,  
P. Le Guillou





## Délibération

**Objet** : titularisation de Madame Drévilion Muriel

Le Maire fait part aux membres du conseil municipal que Madame Drévilion Muriel a été recrutée à compter du 14 avril 2009 en tant qu'adjointe administrative de 2<sup>ème</sup> classe stagiaire.

Etant donné que Madame Drévilion Muriel donne entière satisfaction, Monsieur le Maire propose donc sa titularisation à compter du 14 avril 2010.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil municipal autorise le Maire à signer l'arrêté de titularisation de Madame Drévilion Muriel comme adjointe administrative de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 14 Avril 2010. Il est à noter que l'arrêté de titularisation ne sera rédigé qu'après la formation d'intégration effectuée fin mai et début juin 2010 par Madame Drévilion.

Le Maire,  
P. Le Guillou